

**2013/5160 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2012-2013 - Signature de conventions avec ces associations bénéficiaires de subventions** (Direction des Sports) (BMO du 07/01/2013, p. 0026)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

**M. BRAILLARD Thierry**, rapporteur : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à tous les clubs sportifs de la ville qui font l'objet de différentes concertations avec l'Office des sports, avec les mairies d'arrondissement, avec la Commission des Sports pour arriver à cette proposition qui vous est soumise et qui a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. HEMON Pierre**, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avec ce dossier, nous allons voter l'attribution de subventions de fonctionnement à 38 clubs sportifs amateurs ou de haut niveau, pour la saison actuelle. Notre Groupe le votera.

En revanche, parmi les dossiers suivants, nous nous abstenons sur trois dossiers : le 5167 concernant la SASP Olympique Lyonnais, le 5169 concernant la SASP LOU Rugby et le 5170 pour l'ASVEL. En effet, nous considérons que ces sociétés privées n'ont pas besoin de l'argent des contribuables lyonnais pour fonctionner. Au prix auquel elles achètent ou vendent leurs joueurs, au vu des salaires versés à certains, elles ont largement de quoi mener et surtout financer des actions contre la violence, la xénophobie et le racisme dans les enceintes sportives.

J'en profite pour saluer la décision prise par le Conseil municipal de Paris qui, à l'initiative de Yan Brossat et Emmanuelle Becker du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, a décidé que les crédits libérés par la baisse, puis la fin des subventions au PSG, soient pour partie maintenus au profit du sport de proximité et notamment du sport féminin.

Nous pourrions faire de même à Lyon et renverser peu à peu la tendance. En effet, nous versons aux clubs professionnels plus que la somme de toutes les subventions versées à nos 104 clubs amateurs. L'Olympique Lyonnais seul reçoit plus du tiers des subventions destinées au foot lyonnais.

Un chantier à travailler donc...

En effet, l'évolution du sport contemporain traduit une demande accrue de pratiques plus diversifiées. Le tassement du nombre de licenciés, une certaine désaffection des jeunes pour les pratiques en club traduisent le fait, selon une étude récente du CREDOC, que le sport est aujourd'hui perçu d'abord comme un facteur de santé, une détente ou un défoulement pour plus de 70 % des personnes interrogées, alors que la compétition n'est plus mentionnée que par 15 % de ceux-ci.

Je conclurai en me réjouissant des nouvelles orientations impulsées par Mme Fourneyron, Ministre des Sports, qui veut faire du «sport pour tous» une réalité. En effet, comme elle le dit très bien, on dispose avec le sport d'un formidable outil de santé publique, de bien-être, d'attractivité. La stratégie nationale du développement durable du sport officiellement lancée en mai 2011, porte avec force et conviction la nécessité pour les acteurs du sport d'apporter une démarche de développement durable qui place l'humain au cœur des objectifs et de ses actions. On a besoin d'en faire un véritable projet de société.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Mes chers Collègues, j'ai un désaccord historique avec M. Hémon. Je ne pense pas que le sport de compétition puisse s'opposer au sport de masse et au sport loisir.

Depuis 2001 où nous sommes à la tête de cette municipalité, nous avons permis que se développent des grands clubs. Les trois clubs que citait M. Hémon sont des clubs qui dans leurs disciplines respectives font rayonner Lyon et Villeurbanne. Et je sais que depuis que nous avons réalisé ces actions, le sport de masse et le sport loisir se sont développés de manière extraordinaire sur Lyon. Si l'on regarde ce qu'était le nombre de licenciés dans les clubs en 2001 et ce qu'il est aujourd'hui, on verra combien les choses ont progressé. Je dirais même que d'une certaine manière, nous ne sommes pas «prisonniers» mais que nous avons un certain nombre de défis à relever du fait justement de cet engouement.

Aujourd'hui, dans tous les clubs sportifs de l'agglomération, il y a un nombre de jeunes et de moins jeunes extraordinaire qui veut s'abonner. Lorsqu'on regarde, par exemple, en début d'année, dans les arrondissements (il se trouve que je les parcours tous), les clubs de sport présents et la façon dont ils ont aujourd'hui une affluence, c'est absolument extraordinaire. Il y a des images à donner et à partir de ces images, il y a un désir de pratiquer soi-même et les deux me semblent totalement complémentaires.

C'est pourquoi nous allons continuer dans la ligne qui est la nôtre : à la fois aider le sport de compétition et en même temps, faire en sorte que le sport de masse se développe et que le sport loisir soit pratiqué (Monsieur le Premier Adjoint à la santé) par tous !

(Adopté) Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.